

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

27

L'An **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **VINGT QUATRE JANVIER** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-huit janvier, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints
MME Jacqueline CORRE, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM., David HERRERO, Stéphane GAILLARD, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Pierre DEMAISON et Philippe CHAPPET.

Étaient excusés : Mme Denise AVRILLIER a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Laurence GODENIR
M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Bernard CHAYELAIN-CADET
M. Yoann COURSEL a donné procuration à Mme Anne-Gabrielle MATHIEU
M. Hugo CHAVANNE a donné procuration à M. Nicolas BALMONT.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE EXPOSE

La commune adhère à plusieurs EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dont les assemblées délibérantes sont composées des représentants élus de ses membres.

Le nombre de représentants de chaque commune est déterminé par les statuts de chaque EPCI.

Hormis la Communauté de Communes pour laquelle les représentants de la commune sont élus au suffrage universel direct, les membres des autres EPCI sont élus par le Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les articles L5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts du SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) ;
VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 17 novembre 2023 ;
VU la délibération du conseil municipal n°2023-108 du 29 novembre 2023, portant désignation de M. Richard FORSSARD et Davy COATEVAL, représentants du conseil municipal auprès du SYANE
Considérant que M. Richard FROSSARD, adjoint au Maire et Conseiller communautaire a été désigné également représentant de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy auprès du SYANE, et qu'il ne peut cumuler deux représentations au sein du même syndicat,
Considérant la candidature unique de M. Bernard CHATELAIN CADET, adjoint au maire pour remplacer M. Richard FORSSARD,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité – 27 voix pour

ELIT comme délégués titulaires au SYANE :

- Bernard CHATELAIN-CADET, en remplacement de M. Richard FORSSARD
- Davy COATEVAL, maintenu dans sa fonction.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le



N° 2024-011

Désignation
des représentants
au sein du SYANE-
Modification